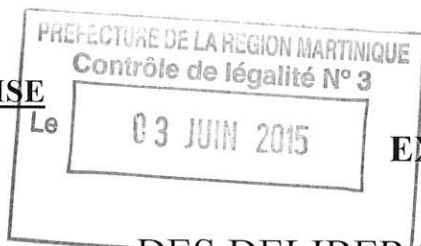


DEPARTEMENT
MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 13 mai 2015

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	24	28
		Dont procurations
		04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

06/05/2015

Date d'affichage

08/05/2015

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Charte de fonctionnement
des comités de quartier

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :
Éric JULAT

L'an deux mille quinze et **le treize mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Éric JULAT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM, Marie GARON, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE et Cémiane MOUTOUCOUMARO ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie Victor PAIGERAC et Gérard CHAUVET.

ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES COMITES DE QUARTIER

À la demande de Monsieur le Maire, madame Yolène LARGEN-MARINE indique que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a instituée les comités de quartier.

Ces organes consultatifs obligatoires dans les villes de 80 000 habitants et facultatifs en dessous de ce seuil, ont pour projet d'associer les habitants à la vie locale.

Par délibération, en date du 12 novembre 2014, le Conseil municipal a approuvé le principe de la mise en place des comités de quartier pour la présente mandature.

Les élections des nouveaux délégués de quartier qui se sont déroulées du 13 novembre au 17 décembre 2014 ont permis l'installation des 15 (quinze) nouveaux comités de quartier composés désormais de 63 délégués de quartier et de 21 (vingt et un) conseillers municipaux délégués de territoire.

Afin d'assurer leur bon fonctionnement, il a été prévu d'établir une charte de fonctionnement des comités de quartier qui constitue un cadre commun à l'ensemble des comités.

L'adoption ou l'approbation de toute proposition de modification de la charte relève de la compétence du Conseil municipal, après avis de l'assemblée plénière des comités de quartier.

Lors de sa première séance en date du 09 janvier 2015, l'assemblée des délégués des comités de quartier a émis, à l'unanimité un avis favorable à la charte de fonctionnement qui lui a été soumise.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de madame Yolène LARGEN-MARINE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la charte de fonctionnement des comités de quartier, jointe à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 29 MAI 2015

Le Maire,

Luc CLEMENTE

